

énéo FOCUS

SEPTEMBRE 2018

En route vers les urnes !

THÈMES

Citoyenneté

Élections

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Le 14 octobre 2018, nous allons voter. Un groupe de volontaires d'Énéo Bruxelles a cherché à répondre à certaines questions que l'on peut se poser à la veille des élections. Ils nous rappellent l'importance du vote, mais pas seulement. Exercer sa citoyenneté de manière plus globale est important, et ils proposent des pistes pour le faire. Ils expliquent également à quoi servent les élections et comment fonctionne le vote.

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Pourquoi mon vote est-il important ?

Et si je ne suis pas en mesure d'aller voter, comment puis-je faire ?

La citoyenneté se réduit-elle au vote ?

EN ROUTE VERS LES URNES !

Je voterai le 14 octobre prochain pour renouveler les instances de ma commune. C'est un acte citoyen dit-on souvent. Mais en quoi ? Comment puis-je être suffisamment informé pour faire un choix qui convient à mes idéaux, à mes valeurs ? Est-ce encore utile ? Comment puis-je me rendre à mon bureau de vote si j'ai des difficultés ? Et si je n'étais pas en mesure de me déplacer ? Est-ce que les aînés se sentent encore suffisamment concernés ? J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de personnes plus âgées qui rentrent des certificats médicaux. Ce n'est pas normal, tout le monde devrait pouvoir aller voter. Et après, comment pourrais-je savoir si les élus respectent leurs engagements ? Ai-je un rôle à jouer ? Et, et, et...

Ce sont des réflexions qu'Énéo entend régulièrement dans le cadre de ses activités. Afin d'y répondre, les volontaires du comité de rédaction d'Énéo Bruxelles ont souhaité parler des élections communales.

Mettre de la valeur dans son vote



La gestion de la cité s'impose au niveau le plus proche du citoyen, en sachant que son statut n'est pas celui d'une simple administration locale (gérant simplement les affaires), mais bien celui d'une collectivité politique, au sens plein de l'expression.

Je connais ma commune, je m'y rends de temps en temps, je vois qu'il y a des choses qui changent ou pas dans mon quartier.

Il peut m'arriver aussi de croiser un élu et de lui transmettre mes préoccupations. Ainsi ma participation aux élections communales tous les 6 ans a de la valeur à mes yeux.

Je vais être amené à me positionner, à faire des choix, à m'interroger sur les options qui se présentent.

Il nous est souvent proposé de voter utile, ou bien contre quelqu'un ou une idée...

À Énéo, nous proposons cependant de mettre de la valeur dans votre vote et de voter pour vos valeurs, celles que vous, vous souhaitez faire vivre durant les six prochaines années dans votre commune.

Pour qui allons-nous voter le 14 octobre ?

La structure de l'État fédéral belge¹ :



*300 au 1/1/2019

C.c.fr. : Commission communautaire francophone
C.c.fl. : Commission communautaire flamande

Département Communication, UVCW

Comme collectivité politique, la commune dispose sur son territoire d'une large autonomie dans l'exercice de ses compétences. L'organisation et la gestion d'une commune reposent principalement sur trois institutions.

La Commune en tant que telle

Le Conseil communal est composé de conseillers communaux (entre 7 et 55) qui sont élus tous les six ans. Le Collège des Bourgmestres et Échevins s'occupe de la gestion quotidienne de la commune. Il exerce ses pouvoirs collectivement.

- À Bruxelles, **le bourgmestre est nommé** par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale après avoir reçu le soutien de la majorité des élus du conseil communal et celui de la majorité des élus de la même liste que le candidat bourgmestre présenté².
- En Région wallonne, on parle de **désignation automatique du bourgmestre** : est élu bourgmestre celui qui a eu le meilleur score individuel de la liste la plus forte participant au pacte de majorité.

¹ Source : L'Hoost M., (2018), « La Commune expliquée aux candidats et aux nouveaux élus », brochure de l'Union des villes et communes de Wallonie asbl

² <https://elections2018.brussels>

Le CPAS

Le centre public d'action sociale est administré par le [conseil de l'action sociale](#). Les membres du conseil de l'action sociale, dont le nombre varie entre 11 et 15 en fonction du chiffre de la population, ne sont pas élus directement par la population. En effet, chaque groupe politique siégeant à la commune propose une liste de candidats au conseil de l'action sociale et c'est le conseil communal qui se charge d'élire les membres de l'action sociale dans les semaines qui suivent les élections communales.

Les zones de police

Jusqu'au 1er janvier 2001, la police locale était gérée par chaque commune. Depuis, la police a été restructurée en plusieurs zones de police. La Belgique a été subdivisée en 196 zones de police, appelées également zones inter polices ou ZIP. La zone de police est pilotée par un [collège de police](#), composé des bourgmestres de la zone, chargé de la gestion journalière de la police ; et par un [conseil de police](#), composé des bourgmestres et de conseillers communaux, chargés, entre autres, des budgets, des marchés publics, de la gestion du personnel...

Comment vote-t-on ?

Que vous votiez par voie électronique ou sur papier, vous ne pouvez voter que pour [une seule liste électorale](#).

Attention : pour les électeurs bruxellois, une nouveauté entrera en vigueur le 14 octobre 2018. Tous les bureaux de vote de la Région Bruxelles-Capitale seront équipés d'un nouveau système de vote avec preuve papier (déjà testé en 2012 à Saint Gilles et Woluwe-Saint-Pierre).

Après avoir choisi la liste électorale que vous souhaitez soutenir, vous avez deux possibilités :

- Le vote en case de tête (aussi appelé [vote de liste](#)) signifie que vous approuvez la liste des candidats dans sa totalité. Si vous votez à Bruxelles, vous approuvez également l'ordre dans lequel les candidats sont présentés. Vous donnez donc plus de chance à la tête de liste (le premier candidat de la liste) d'être élu (c'est ce qu'on appelle « l'effet dévolutif de la case de tête »). Si vous votez en Wallonie, le vote en case de tête signifie que vous approuvez uniquement la liste dans son ensemble (l'effet dévolutif a été supprimé).
- Le vote nominatif (aussi appelé [vote de préférence](#)) signifie que vous votez pour une ou plusieurs personnes de la liste choisie.

Si vous votez en case de tête et pour des candidats, votre vote sera valable. On prendra en compte vos choix de préférence.

À quoi ça sert de marquer ma préférence ?

- Le premier candidat qui se trouve sur la liste est appelé « tête de liste », on dit de lui qu'il tire ou conduit la liste.
- Ce sont les candidats effectifs qui, s'ils atteignent le chiffre d'éligibilité (c'est-à-dire le nombre de voix requis pour être élus), siégeront effectivement dans l'assemblée. Attention, il faut aussi que la liste atteigne au minimum un siège.
- En région de Bruxelles capitale, l'effet dévolutif de la case de tête est, à ce jour, inchangé par rapport aux élections communales de 2012 (les votes exprimés en case de tête sont divisés par deux avant d'être attribués dans l'ordre de la liste pour déterminer les élus). En Région wallonne, l'effet dévolutif de la case de tête a été supprimé.

Des problèmes pour exercer votre droit de vote ?

J'éprouve des difficultés à me déplacer. Comment puis-je me rendre au bureau de vote ?

- Me faire accompagner d'un proche, c'est toujours plus agréable de ne pas être seul. Si vous ne pouvez aller seul dans l'isoloir, il faudra demander l'autorisation au président du bureau de vote. Si vous n'êtes pas accompagné, vous pourrez demander une assistance sur place.

- Plusieurs communes organisent des solutions de transport pour les personnes en difficulté. Par exemple en Région wallonne, l'asbl Association des Services de Transport Adapté (ASTA) organise les déplacements gratuits des personnes à mobilité réduite pour se rendre aux urnes. Selon les communes, Altéo propose également un service de transport³. La région bruxelloise octroie sous certaines conditions de revenus des chèques taxis pour les personnes en situation de handicap ou les personnes de plus de 75 ans (toutes les communes bruxelloises offrent ce service à l'exception d'Ixelles, Koekelberg et Woluwe-Saint-Pierre). La STIB organise aussi un service de TaxiBus pour les personnes à mobilité réduite⁴.

Une fois sur place, j'ai peur de ne pas m'en sortir...

Chaque bâtiment accueillant des bureaux de vote doit prévoir des compartiments isoloirs spéciaux pour les électeurs moins valides.

Si en raison d'un handicap, un électeur n'est pas en mesure de se rendre seul à l'isoloir, il peut demander l'autorisation au président du bureau de vote de se faire assister par une personne de son choix. Votre accompagnateur pourra également, s'il habite la même commune, voter dans le même bureau électoral que vous, même si ce n'est pas le bureau indiqué sur sa convocation.

Si le président du bureau de vote refuse que vous vous fassiez accompagner par votre proche, vous pourrez alors être accompagné par un assesseur ou le président lui-même⁵.

Attention, si vous habitez une commune où le vote se fait par papier, une demande est à introduire auprès de la commune avec un document prouvant une incapacité ou une difficulté à effectuer seul le vote.

Si je ne peux vraiment pas me déplacer : faire une demande de procuration

En principe, l'électeur doit émettre personnellement son vote, mais le code électoral autorise certains électeurs à voter par procuration, par exemple :

- Les personnes qui pour cause de maladie ou d'infirmité sont dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote (attestation médicale);
- Les personnes empêchées pour des raisons professionnelles (attestation de l'employeur);
- Les personnes qui résident temporairement à l'étranger...

Le formulaire de procuration est délivré gratuitement auprès de votre administration communale.

Le mandataire est désigné librement parmi les autres électeurs. Il ne peut disposer que d'une seule procuration et doit voter dans le bureau de vote où le mandant aurait dû voter. Le jour du scrutin, le mandataire doit être en possession du formulaire de procuration, du certificat qui atteste de l'incapacité à venir voter, sa carte d'identité et la convocation de vote du mandant. À l'issue du vote, le cachet « a voté par procuration » est apposé sur la convocation.

³ Pour contacter Altéo dans votre région : <http://www.alteoasbl.be/regions.htm?lng=fr>

⁴ Le service n'est habituellement pas proposé le dimanche, mais exceptionnellement pour les élections il est rendu accessible.

Comment puis-je agir en tant que citoyen volontaire dans ma commune?



Votez éclairé !

Pour qui allez-vous voter aux élections communales?

- ☐ Celui qui a une bonne tête ?
- ☐ Celui que vous connaissez ?
- ☐ Celui qui a déjà fait quelque chose pour vous ?
- ☐ Ou celui qui a des idées qui correspondent à vos valeurs ?

Les élections communales impactent votre vie au quotidien et sont une première marche vers les élections fédérales, pensez y...



www.eneo.be

(Flyer de sensibilisation réalisé par Énéo Liège et Énéo Verviers)

Nous pensons que la citoyenneté ne s'exerce pas seulement tous les 6 ans dans le cadre des élections communales. Il existe différentes pistes, différents niveaux d'implication, à vous de trouver celui qui vous convient le mieux :

- Je me renseigne sur les [programmes](#) politiques et les candidats.
- Je prends connaissance des différents [mémoires](#) déposés par le secteur associatif.
- Je donne de la valeur à [mon vote](#).
- Je participe aux [rencontres citoyennes](#) de mon quartier (quartier durable...), j'assiste aux réunions du conseil communal, je participe activement à l'animation ou à la création d'un conseil consultatif communal des aînés.
- Je participe aux [activités organisées](#) par ma commune, je me fais connaître, je donne des pistes d'améliorations.
- Je participe au groupe de travail [CCCA Énéo](#).

Nous l'avons montré, des solutions sont proposées pour permettre au plus grand nombre d'exercer sa citoyenneté par le vote. Des avancées doivent encore être faites (et notamment en maisons de repos). C'est parce que nous pensons sincèrement que le vote et l'exercice de la citoyenneté sont aussi l'affaire des aînés que nous avons voulu en parler dans cet Énéo Focus, en espérant contribuer à une prise de conscience de l'importance, et à une meilleure compréhension des élections.

Alain, Catherine, Chantal, Gerlinde et Johanna,
Énéo Bruxelles

POUR ALLER PLUS LOIN...

Site de la direction des élections : <http://www.elections.fgov.be/>

Delpérée F., Andrianne P., Grimberghs D., Bataille L.-M., (2017), « Élections communales 2018 : Pour qui ? Pour quoi ? », *Balises*, n°59. En ligne :

<https://www.eneo.be/balises/communication-et-publications/balises/balises-59.html>

Infor Jeunes : www.jeminforme.be/index.php/droits-citoyennete/elections-communales

Make Your Own Choice, une plateforme réalisée par des jeunes Bruxellois, propose aux candidats des prochaines élections communales de s'inscrire sur le site afin de décrire au mieux leur profil et leur programme : www.myoc.be

Vidéo de la Mutualité Saint Michel :

<https://www.youtube.com/watch?v=wks5Cx1Cn94&feature=youtu.be>

Vidéo de la fapeo : <http://www.fapeo.be/11566>

Pour citer cette analyse

Énéo Bruxelles, (2018), « En route vers les urnes », *Énéo Focus*, 2018/12.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)s.

Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de